



COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 juillet 2025

Date de convocation du conseil Municipal : 21 juillet 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Excusé : 2

Absents : 1

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 28 juillet à 19h30, le conseil Municipal de la commune de SUSSAT, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de M. Deny DEROUET, Maire.

Présents : DEROUET Deny, FAYOL Gérard, CONTREPOIS Martin, BESCOND Joël, GOUBET Michelle, ROGUE Jean-Marc, QUANTIN Patrice, DEBOUDARD Gérard.

Excusées : BASSET Françoise, EUSTACHE Sarah.

Absent : GARGENT Jordan.

Procurations : EUSTACHE Sarah a donné son pouvoir à DEBOUDARD Gérard,
BASSET Françoise a donné son pouvoir à QUANTIN Patrice.

1) Désignation du secrétaire de séance,

Joël BESCOND est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation CR du dernier conseil,

Le conseil municipal adopte le compte rendu du dernier conseil à l'unanimité des votants, après une correction apportée par Monsieur DEBOUDARD.

Monsieur le Maire précise que les comptes-rendus ne seront plus communiqués avant le conseil municipal suivant, afin de ne présenter que des comptes-rendus validés en conseil, comme la loi le demande.

3) Travaux pour la réfection de la nef de l'église (délibération)

Monsieur le Maire expose les futurs travaux nécessaire à la conservation de l'église, c'est-à-dire la rénovation de la nef, et faire l'enduit de finition.

Il expose le plan financier suivant :

Devis de l'ent. DAGOIS : 29 980,80 € TTC soit 24984 € HT

Demande de subvention : La région : 9688 €

La DETR : 5000 €

Le département : 5296 €

Don privé : 5000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, la réfection de la nef de l'église à hauteur de 29 980,80€ Et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour demander les subventions à la région, au département et à la communauté de commune de Saint Pourçain Sioule Limagne, et à signer tous les documents nécessaire à la réalisation de ces demandes.

4) Secrétaire Générale de Mairie (délibération)

Monsieur la maire explique qu'aux vues des changements de législation le 30 décembre 2023, il est nécessaire de changer l'intitulé du poste de secrétaire de mairie, qui devient à partir du première août 2025 Secrétaire Général de Mairie. Madame BRANGER exercera ces nouvelles fonctions, dans la continuité de son contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants le nouvel intitulé du poste d'agent administratif.

5) Fonds de solidarité Logement (délibération)

Monsieur le maire propose de participer au Fond de Solidarité Logement organisé par le département à hauteur de 1€ par habitant, soit 107€ pour l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants la participation au FSL et donne tout pouvoir au maire pour organiser ce don.

6) Trouver une solution pour le broyeur,

Monsieur le Maire informe que le broyeur et la tondeuse sont toujours en réparation à l'entreprise JP GARGENT à Ebreuil. Il semble que les pièces tardent à arriver. Monsieur le Maire se propose d'aller rechercher le broyeur et de chercher les pièces par un autre moyen. Il est décidé de laisser la tondeuse en réparation, car il semble que le problème vienne de la difficulté à trouver les pièces détachées.

7) Embauche d'un agent technique sur un poste de titulaire (délibération),

Monsieur le Maire expose la nécessité de renouveler le contrat de travail de Monsieur BAUDOT qui se termine le 21 août 2025. Il proposait de le stagiairiser dès cette année. Mais Monsieur BESCOND demande ce qui justifie une augmentation de 6h de travail en plus, car les charges de la commune vont augmentées et les dotations vont diminuer. Monsieur le maire fait remarquer qu'une augmentation de 7h par semaine de travail pour l'adjoint technique avait déjà été proposé et accepté à la majorité lors du conseil municipal du 24 octobre 2023.

Le maire et l'ensemble des conseillers approuvent cette remarque et propose de trouver un contrat à durée déterminée pour encore une année, afin de mettre à l'épreuve l'efficacité de Monsieur BAUDOT.

Sophie BRANGER devra téléphoner dès demain au service des carrières du centre de gestion, afin de voir ce qu'il est possible de faire dans ce sens.

A la demande de créer un poste d'agent technique de 21h sur la commune, le conseil municipal rejette cette décision à l'unanimité des votants.

A la demande de supprimer un poste d'agent technique de 15h sur la commune, le conseil municipal rejette cette décision à l'unanimité des votants.

8) Divers,

a. Plaque de Joël DUMONT,

Monsieur le Maire informe que la tombe de Joël DUMONT était en travaux, et que c'est pour cette raison, que nous avons tardé à mettre la plaque sur sa tombe. Il va rappeler la sœur de Mr DUMONT et convenir d'une date courant septembre.

Une seconde plaque sera posée au Clair avec un arbre courant novembre.

b. Bulletin municipal 2024,

Monsieur le Maire donne la parole à Martin CONTREPOIS pour nous présenter l'avancement du prochain Bulletin Municipal.

Martin CONTREPOIS se réjouit d'avoir reçu beaucoup de matière à travailler dernièrement et informe que le bulletin est presque prêt. Il reste des détails de mise en page, et nous pourrons vous le présenter courant septembre.

c. Nouvelle loi 2025 pour les élections municipales 2026,

Monsieur le Maire informe des nouvelles dispositions pour les prochaines élections communales de 2026 : Les listes doivent être complètes et en parité, lors du vote aucune inscription ne doit être portées sur le bulletin.

Martin CONTREPOIS propose de faire un article pour informer les votants de la commune dans le bulletin municipal 2024 à paraître.

d. Marianne de civisme 2024,

Monsieur le Maire informe que la commune a été récompensée de la Marianne du civisme 2024 dans la catégorie des communes de moins de 100 votants pour avoir eu le plus fort taux de participation aux élections législatives de 2024.

Une cérémonie aura lieu à Montluçon le 17 octobre à l'issu du 7^{ème} salon des maires.

Fait à Sussat, le 28 juillet 2025
Le Maire, Deny DEROUET